

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 28

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Gilles PASCAL

Absents : Alain RAYNALDY

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

DE_2020_096 - Objet : SIGNATURE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES - ETUDE TRUYERE et DESIGNATION DE DELEGUES

Le Président rappelle à l'assemblée que 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ont sollicité le syndicat mixte du bassin du Lot pour qu'il porte une étude de gouvernance visant à organiser la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Truyère.

Il est proposé de formaliser le partenariat entre nos structures par la signature d'une convention de prestation de service. Le syndicat organisera techniquement et administrativement la consultation, il sollicitera les partenaires financiers et préparera les réunions du comité de pilotage.

Le montant de l'étude ne sera connu précisément qu'à l'issue de la consultation. Il est estimé à un maximum de 72 000 € TTC.

Le reste à charge de l'étude sera réparti entre les neuf EPCI, au prorata de la surface du bassin de la Truyère et après déductions des aides obtenues, territorialisées ou non.

Le plan Prévisionnel de l'Etude est le suivant :

Nom EPCI	Répartition du coût de l'étude	Répartition des subventions des départements (en %)			Répartition des subventions des régions (en %)		AEAG	Reste à payer EPCI-FP
		Cantal	Lozère	Aveyron	OPM	ARA		
Saint-Flour communauté	23 104,72	1 925,39				0,00	9 626,97	11 552,36
CC Comtal-Lot-Truyère	1 067,23			0,00	177,87		444,68	444,68
CC Randon-Margeride	2 066,62		172,22		344,44		861,09	688,87
CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	7 542,45		628,54		1 257,07		3 142,69	2 514,15
CC des Hautes terres de l'Aubrac	9 453,01		787,75		1 575,50		3 938,75	3 151,00
CC Aubrac, Carladez et Viadène	12 123,36			0,00	2 020,56		5 051,40	5 051,40
CC Cère et Goul en Carladès	2 050,89	170,91				0,00	854,54	1 025,45
CC de la Châtaigneraie cantalienne	1 644,37	137,03				0,00	685,15	822,18
CA du bassin d'Aurillac	947,31	78,94				0,00	394,71	473,65

Le montant de la participation s'élève à 2 066,62 € HT avec un reste à charge de 688,87 €

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée :

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'étude organisée par le syndicat mixte du bassin du Lot.
- Autorise le Président à signer la convention de prestation de service.
- Désigne les élus Mr MEYNIER Jean-Paul (Titulaire) et Mme HELARY Claire (suppléante) pour assister au comité de pilotage de l'étude.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

